



M. Bruno Le Maire,
Ministre de l'Économie, des finances et de la relance

Objet : égalité femmes-hommes

Montreuil, le 3 mars 2021

Monsieur le Ministre,

A l'occasion du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, nous vous rappelons notre volonté d'engager **des négociations sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère.**

Depuis le début de la crise sanitaire, la situation des femmes s'est aggravée.

Parce qu'elles représentent la majorité des salariés des secteurs les plus touchés, parce qu'elles occupent souvent des emplois précaires sous-rémunérés, parce qu'elles ont 1,8 fois plus de risques de perdre leur emploi, parce que les inégalités de répartition des charges domestiques ont été amplifiées (tâches ménagères, garde des enfants, école à la maison, repas et soin des malades), parce que les faits de violences faites aux femmes ont augmenté notamment pendant les périodes de confinement, parce que l'accès aux droits sexuels et reproductifs a été rendu plus compliqué, les femmes peuvent légitimement s'inquiéter de connaître dans les mois qui viennent un recul important de leurs droits.

Pour améliorer leur situation, il faut que dès aujourd'hui le gouvernement s'engage sur des propositions justes et ambitieuses et les mette concrètement en œuvre en y allouant les moyens nécessaires.

Comme nous le craignons, les derniers plans d'action n'ont pas permis de s'attaquer aux inégalités de salaires et de carrières que subissent les femmes, pourtant majoritaires au sein du ministère.

La CGT aux finances a participé aux travaux d'élaboration de l'outil de mesure des écarts de rémunération de la DGAFP.

Nous l'avons approuvé, mais sans illusion, tant il est vrai qu'un outil est inutile en l'absence de volonté politique. Il s'agit maintenant de s'en emparer **pour agir.**

Les plans n'ont pas empêché Bercy de devoir payer une pénalité de 900.000 euros en 2020 pour non respect de la loi Sauvadet sur les primo nominations de cadres dirigeants : 27% au lieu des 40% prévus par la loi. Le ministère est ainsi la lanterne rouge de la Fonction publique d'État.

S'agissant des violences faites aux femmes, la CGT a validé l'externalisation de la cellule d'écoute vers un opérateur privé : Allodiscrim. Pour nous il s'agit d'une avancée en terme de dimensionnement mais aussi de positionnement de la cellule.

Cependant, cette cellule répond au volet curatif du problème et ne peut pas jouer de rôle dans la prévention des violences. Or, en terme de santé et sécurité au travail, la démarche de prévention doit être première.

C'est pourquoi nous revendiquons un développement de la politique de prévention au sein du ministère qui ne peut s'appuyer que sur un renforcement des moyens de tous les acteurs : délégation à la diversité et à la lutte contre les discriminations, référents, médecines de prévention.

En effet, le gouvernement s'est engagé à ratifier la convention 190 de l'Organisation Internationale du Travail sur le harcèlement et les violences au travail en 2021. Au-delà de la ratification, il faut cependant inscrire le contenu de la convention dans le droit français.

Trop souvent à l'avant-garde dans la mise en œuvre de réformes que nous combattons, il serait incompréhensible que le ministère ne soit pas exemplaire sur cette avancée.

Nous exigeons ainsi que les violences sexistes et sexuelles fassent l'objet d'un **nouveau thème de négociation**. Il s'agit, notamment, et conformément à ce que prévoit la norme OIT, de : sécuriser le droit au travail des victimes de violences intrafamiliales, généraliser la prévention des violences sexistes et sexuelles et donner des moyens aux représentant.e.s du personnel pour accompagner les victimes.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur, nos respectueuses salutations.



Alexandre Derigny
Secrétaire général de la fédération des Finances CGT